

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES**  
**Vendredi 18 décembre 2020 à 19h00**

Convocation : 10 décembre 2020.

**Présents** : AUBERT Lolita, AUGU Pierre-Jean, BARBAN Catherine, BARBOUX Hervé, BIGOT Benoît, BOIRON Christian, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, LORTHIOS Claudette, METIVIER Fabien, RAUNET Nathalie, VIGNAUD Jean-Luc.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Procurations** : LE FRÊNE Patrick procuration à LORTHIOS Claudette

**Absents** : /

M BIGOT Benoît a été nommé secrétaire à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

Désignation d'un secrétaire de séance,

**DECISIONS**

- 1- Convention de servitude avec ENEDIS, passage de câble pour l'atelier de Charcuterie,
- 2- Suppressions de postes – mise à jour du tableau des effectifs,
- 3- Amortissement frais d'études - budget service public eau,
- 4- Admission en non-valeur - budget commune,
- 5- Admission en non-valeur - budget service public de distribution de l'eau potable
- 6- Tarifs communaux 2021,
- 7- Marché construction bâtiment pour local artisanal et local commercial - Avenant 1 Lot 5,
- 8- Marché construction bâtiment pour local artisanal et local commercial - Avenant 1 Lot 8,
- 9- Marché construction bâtiment pour local artisanal et local commercial - Avenant 1 Lot 11,
- 10- Marché de travaux rénovation d'un bâtiment pour la création d'un centre de formation culinaire et d'un gîte de groupe - Avenant 1 Lot 1,
- 11- Marché de travaux rénovation d'un bâtiment pour la création d'un centre de formation culinaire et d'un gîte de groupe - Avenant 2 Lot 3,
- 12- Marché de travaux rénovation d'un bâtiment pour la création d'un centre de formation culinaire et d'un gîte de groupe - Avenant 1 Lot 8,
- 13- Marché maîtrise d'œuvre - aménagement maison de la prévôté - Avenant N°1,
- 14- Marché de maîtrise d'œuvre - construction local artisanal et local commercial - Avenant n°1,
- 15- Marché construction bâtiment pour local artisanal et local commercial - Avenant 1 Lot 12,
- 16- Marché de travaux rénovation d'un bâtiment pour la création d'un centre de formation culinaire et d'un gîte de groupe - Avenant 1 Lot 6,
- 17- Marché de travaux rénovation d'un bâtiment pour la création d'un centre de formation culinaire et d'un gîte de groupe - Avenant 2 Lot 10,
- 18- Annulation délibération 20-57 Création d'un Conseil de Sages,
- 19- Création d'une commission de Sages et validation de la Charte,
- 20- Création d'un comité de projets,
- 21- Frais de Gardiennage des Eglises 2020 et 2021.

**Information et questions diverses**

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal du 20 novembre 2020 est adopté à l'unanimité

**1 – CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS****Délibération n° 2020/61**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention de servitude avec ENEDIS pour le passage du câble électrique desservant l'Atelier de Charcuterie 4C place de l'Eglise.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS pour le passage du câble électrique desservant l'Atelier de Charcuterie 4C place de l'Eglise et tout document s'y rapportant

**2 - SUPPRESSIONS DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS****Délibération n° 2020/62**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Le Maire informe le Conseil que

- suite à la nomination d'un agent du grade rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> novembre 2020, il convient de supprimer le poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- suite à la nomination d'un agent du grade rédacteur au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe au 5 mars 2019, il convient de supprimer le poste de rédacteur,
- suite au départ d'un agent du grade des adjoints techniques territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> juin 2018, il convient de supprimer le poste, l'agent ayant été remplacé par un agent du grade des agents de maîtrise principal,
- suite au transfert de la compétence Enfance-Jeunesse à la Communauté de Communes du Val de Cher-Controis au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et au transfert du personnel communal qui était affecté à ce service, il convient de supprimer un poste d'Adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe 10.36/35<sup>ème</sup> omis lors de la précédente mise à jour,

**Vu** la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

**Vu** l'avis du Comité Technique Paritaire du 17/12/2020

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

**Considérant** le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 16/10/2020

**Considérant** la nécessité de mettre en adéquation le tableau des effectifs avec les effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services,

Le Maire propose à l'assemblée la suppression au 1<sup>er</sup> janvier 2021 des postes non pourvus suivants :

- 1 poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet,
- 1 poste de Rédacteur à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

- 1 poste d'Adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 10.36/35<sup>ème</sup>.

Et la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

Filière	Grades	Temps de travail	Postes ouverts au 16/10/2020	Postes ouverts au 01/01/2021
Adm	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	35h	1	1
	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	35h	1	0
	Rédacteur	35 h	1	0
	Adjoint administratif territorial 2 <sup>ème</sup> classe	20/35 <sup>ème</sup>	1	1
	Sous-Total		2	2
Tech	Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	35h	2	1
	Agent de maîtrise principal	35h	1	1
	Sous-Total		3	2
Admin	Adjoint territorial d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	10.36/35 <sup>ème</sup>	1	0
	Sous-Total		1	0

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**DECIDE**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

1 - la suppression des emplois non pourvus suivant :

- 1 poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet,
- 1 poste de Rédacteur à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 10.36/35<sup>ème</sup>.

2 - Et la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

Filière	Grades	Temps de travail	Postes ouverts au 16/10/2020	Postes ouverts au 01/01/2021
Adm	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	35h	1	1
	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	35h	1	0
	Rédacteur	35 h	1	0
	Adjoint administratif territorial 2 <sup>ème</sup> classe	20/35 <sup>ème</sup>	1	1
	Sous-Total		2	2
Tech	Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	35h	2	1
	Agent de maîtrise principal	35h	1	1
	Sous-Total		3	2
Admin	Adjoint territorial d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	10.36/35 <sup>ème</sup>	1	0
	Sous-Total		1	0

**3 - AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES – BUDGET SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE**

Délibération n° 2020/63

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Monsieur Le Maire informe le conseil de la nécessité de prévoir l'amortissement des différents frais d'études engagés sur le budget du service public de distribution de l'eau potable et qui n'ont pas fait l'objet de réalisation de travaux.

A ce titre, Monsieur Le Maire propose de prévoir l'amortissement des frais d'études non suivi de travaux sur une durée de 5 ans (durée maximale).

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**DECIDE**

L'amortissement des frais d'études non suivi de travaux sur une durée de 5 ans (durée maximale).

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**4 - ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGET COMMUNAL**

**Délibération n° 2020/64**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'état des produits irrécouvrables N° 4749850533 dressé par la Trésorerie de Montrichard,

**Vu** le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 modifié par le décret n°2014-551 du 27 mai 2014,

**Considérant** que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier Principal de Montrichard dans les délais légaux.

**Considérant** qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le Comptable,

Monsieur Le Maire propose d'admettre en non valeur les titres de recettes faisant l'objet des présentations de demande en non valeur N°4749850533 pour un montant global de 107.88 euros sur le budget principal de la commune.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**DECIDE**

- d'admettre en non valeur, sur le budget principal de la commune, les titres de recettes faisant l'objet des présentations de demande en non valeur :

- N°4749850533 pour un montant de 107.88 euros – pièce jointe en annexe,

**DIT**

que les crédits nécessaires seront inscrits au budgets communal au compte 6541.

**5 - ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGET SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE**

**Délibération n° 2020/65**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'état des produits irrécouvrables N° 4751250533 dressé par la Trésorerie de Montrichard,

**Vu** le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 modifié par le décret n°2014-551 du 27 mai 2014,

**Considérant** que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier Principal de Montrichard dans les délais légaux.

**Considérant** qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le Comptable,

Monsieur Le Maire propose d'admettre en non valeur les titres de recettes faisant l'objet des présentations de demande en non valeur N°4751250533 pour un montant global de 0,94 euros sur le budget du service public de distribution de l'eau potable.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

### DECIDE

- d'admettre en non valeur, sur le budget du service public de distribution de l'eau potable, les titres de recettes faisant l'objet des présentations de demande en non valeur :  
- N°4751250533 pour un montant de 0,94 euros – pièce jointe en annexe,

### DIT

que les crédits nécessaires seront inscrits au budgets du service public de distribution de l'eau potable au compte 6541.

## 6 - TARIFS COMMUNAUX 2021

### Délibération n° 2020/66

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur Le Maire informe le conseil de la nécessité de délibérer chaque année pour déterminer les tarifs des services communaux.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

### ADOPTE

La grille de tarif des services municipaux ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

<u>Désignation</u>	<u>Descriptif</u>	<u>½ journée semaine</u>	<u>Journée semaine</u>	<u>Week-end du samedi matin au dimanche soir Jours fériés et veille au soir</u>
<i>Les associations communales bénéficient de la mise à disposition gratuite des salles communales pour leurs activités (location et chauffage)</i>				
<b>SALLE DES FETES</b> caution locaux et matériel 620 € caution ménage 60 €	Commune Hors commune Chauffage suivant conditions climatiques	50.00 € 90.00 € 20.00 €	100.00 € 175.00 € 30.00 €	130.00 € 260.00 € 40.00 €
<b>SALLE DES ASSOCIATIONS</b> caution locaux et matériel 620 € caution ménage 60 €	Commune Hors commune Chauffage suivant conditions climatiques	70.00 € 140.00 € 20.00 €	120.00 € 240.00 € 40.00 €	160.00 € 320.00 € 60.00 €
<b>SALLE DE REUNION MAIRIE</b> caution locaux et matériel 200 € caution ménage 60 €	Commune Hors commune Chauffage suivant conditions climatiques	32.00 € 42.00 € 12.00 €	54.00 € 73.00 € 24.00 €	70.00 € 90.00 € 24.00 €
<b>LOCATIONS DIVERSES</b>	1 table et 2 tréteaux 1 chaise 1 banc		3.70 € 0.35 € 1.15 €	3.70 € 0.35 € 1.15 €

PODIUM (caution 1 200 euros) location	Mise à disposition de 48h hors montage et démontage	
	Manifestation Hors Commune (quel que soit l'organisateur) dans la limite de 15km autour de la commune	300.00 €
	Manifestation organisée sur la commune par une association	50.00 €
	Mise à disposition d'un administré de la commune avec utilisation sur la commune exclusivement	150.00 €
	Manifestation organisée sur la commune ayant un caractère d'utilité publique,	Gratuit
	Ecole ou regroupement scolaire, Pompiers	Gratuit
EAU	abonnement	50.00 €
	consommation le m3 <i>hors redevance agence de l'eau</i>	0.83 €
	Ouverture de compteur Fermeture de compteur	10.00 € 10.00 €
Personnel technique communal	tarif horaire	30.00 €
Occupation du domaine public à des fins professionnelles et/ou lucratives	Sans électricité le ml/jour	1.00 €
	Avec électricité le ml/jour	1.50 €
CIMETIERE Concession 2m <sup>2</sup>	trentenaire	180.00 €
	cinquantenaire	300.00 €
COLOMBARIUM	concession trentenaire 4 cases	1 200.00 €
	concession trentenaire 2 cases	600.00 €
	renouvellement trentenaire	200.00 €
	urne supplémentaire pour les concessions acquises avant le 01/01/2011	200.00 €

### 7 - Marché construction local artisanal et local commercial - avenant N°1 Lot 5 – Ets DOMINGUES

#### Délibération n° 2020/67

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre :	1
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°1 du Lot 5 pour l'entreprise Domingues SARL concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial pour un montant HT de 2 900.00 €.

Cet avenant correspond à des travaux complémentaires dans le local technique.

Ces travaux sont nécessaires à la poursuite du chantier pour l'amélioration durable du bâtiment.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

#### **VALIDE**

L'avenant N°1 du Lot 5 pour l'entreprise Domingues SARL concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial et pour un montant HT de 2 900.00 € soit 3 480.00 € TTC.

#### **AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

### 8 - Marché construction local artisanal et local commercial - avenant N°1 Lot 8– Ets POUSSIN PEINTURES

#### Délibération n° 2020/68

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre :	1
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°1 du Lot 8 pour l'entreprise Poussin Peintures concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial pour un montant HT de 197.00 €.

Cet avenant correspond à des travaux complémentaires de peinture.

Ces travaux sont nécessaires à la poursuite du chantier pour l'amélioration durable du bâtiment.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**VALIDE**

L'avenant N°1 du Lot 8 pour l'entreprise Poussin Peintures concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial et pour un montant HT de 197.00 € soit 236.40€ TTC.

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**9 - Marché construction local artisanal et local commercial - avenant N°1 Lot 11- Ets SOGECLIMA**

**Délibération n° 2020/69**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°1 du Lot 11 pour l'entreprise SOGECLIMA SAS concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial pour un montant HT de 6796.00 €.

Cet avenant correspond à des travaux complémentaires d'installation d'un réseau gaz dans la cuisine, à la modification de la dimension du ballon d'eau chaude et au changement de modèle du lave main à l'épicerie.

Ces travaux sont nécessaires à la poursuite du chantier pour l'amélioration durable du bâtiment.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**VALIDE**

L'avenant N°1 du Lot 11 pour l'entreprise SOGECLIMA SAS concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial et pour un montant HT de 6 796.00 € soit 8 155.20 € TTC.

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**10 - MARCHÉ RENOVATION DE LA PREVOTE POUR LA CREATION D'UN ATELIER CULINAIRE ET D'UN GITE DE GROUPE - AVENANT N°1 LOT 1 - ENT RADLE-TP**

**Délibération n° 2020/70**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°1 du Lot 1 pour l'entreprise RADLE-TP concernant le marché pour la création d'un atelier culinaire et d'un gîte de groupe pour un montant de 1 050.00 €HT.

Ces travaux sont nécessaires à la poursuite du chantier pour l'amélioration durable du bâtiment.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**VALIDE**

L'avenant N°1 du Lot 1 pour l'entreprise RADLE-TP concernant le marché pour la création d'un atelier culinaire et d'un gîte de groupe et pour un montant HT de 1 050.00 € soit 1 260.00 € TTC.

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**11 - MARCHE RENOVATION DE LA PREVOTE POUR LA CREATION D'UN ATELIER CULINAIRE ET D'UN GITE DE GROUPE - AVENANT N°2 LOT 3 - ENT JOËL THIBAUT**

**Délibération n° 2020/71**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°2 du Lot 3 pour l'entreprise Joël THIBAUT concernant le marché pour la création d'un atelier culinaire et d'un gîte de groupe pour un montant de 6 092.69 €HT.

Cet avenant correspond à la modification de la charpente et au bardage du local à vélo. Ces travaux sont nécessaires à la poursuite du chantier pour l'amélioration durable du bâtiment.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**VALIDE**

L'avenant N°2 du Lot 3 pour l'entreprise Joël THIBAUT concernant le marché pour la création d'un atelier culinaire et d'un gîte de groupe et pour un montant HT de 6 092.69 € soit 7 311.23 € TTC.

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**12 - MARCHE RENOVATION DE LA PREVOTE POUR LA CREATION D'UN ATELIER CULINAIRE ET D'UN GITE DE GROUPE - AVENANT N°1 LOT 8 - ENT SPB**

**Délibération n° 2020/72**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°1 du Lot 8 pour l'entreprise Société de Peinture Blésoise SPB concernant le marché pour la création d'un atelier culinaire et d'un gîte de groupe pour un montant de 245.28 €HT.



Cet avenant correspond à l'aérogommage des poutres R+2. Ces travaux sont nécessaires à la poursuite du chantier pour l'amélioration durable du bâtiment.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**VALIDE**

L'avenant N°1 du Lot 8 pour l'entreprise Société de Peinture Blésoise concernant le marché pour la création d'un atelier culinaire et d'un gîte de groupe et pour un montant HT de 245.28 € soit 294.37 € TTC.

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**13 - MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE - CONSTRUCTION D'UN LOCAL ARTISANAL ET LOCAL COMMERCIAL - AVENANT N°1**

**Délibération n° 2020/73**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°1 concernant le marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial pour l'agence MAES ARCHITECTES pour un montant HT de 7 735.00 €.

Cet ajustement est proportionnel à l'augmentation de la masse financières du marché de travaux correspondant et correspond à la rémunération de 8.5% du budget travaux prévue au marché.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**VALIDE**

L'avenant N°1 concernant le marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial pour l'agence MAES ARCHITECTES pour un montant HT de 7 735.00 € soit 9 282.00 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

**14 - MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE -AMÉNAGEMENT DE LA MAISON DE LA PRÉVÔTÉ – AVENANT N°1**

**Délibération n° 2020/74**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°1 concernant le marché de maîtrise d'oeuvre pour la l'aménagement de la maison de la Prévôté (aménagement d'un atelier culinaire et d'un gîte de groupe) pour l'agence MAES ARCHITECTES pour un montant HT de 6 800.00 €.

Cet ajustement est proportionnel à l'augmentation de la masse financières du marché de travaux correspondant et correspond à la rémunération de 8.5% du budget travaux prévue au marché.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**VALIDE**

L'avenant N°1 concernant le marché de maîtrise d'oeuvre pour la l'aménagement de la maison de la Prévôté (aménagement d'un atelier culinaire et d'un gîte de groupe) pour l'agence MAES ARCHITECTES pour un montant HT de 6 800.00 € soit 8 160.00 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**15 - Marché construction local artisanal et local commercial - avenant N°1 Lot 12 – Ets MENAGE**

**Délibération n° 2020/75**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°1 du Lot 12 pour l'entreprise MENAGE ELECTRICITE SARL concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial pour un montant HT de 1 508.01 €.

Cet avenant correspond à des travaux complémentaires nécessaires à la poursuite du chantier pour l'amélioration durable du bâtiment.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**VALIDE**

L'avenant N°1 du Lot 12 pour l'entreprise MENAGE ELECTRICITE SARL concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial et pour un montant HT de 1 508.01 € soit 1 809.61 € TTC.

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

**16 - Marché construction local artisanal et local commercial - avenant N°1 Lot 6 – Ets DOMINGUES**

**Délibération n° 2020/76**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°1 du Lot 6 pour l'entreprise Domingues SARL concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial pour un montant HT de 1 358.82 €.

Cet avenant correspond à des travaux complémentaires nécessaires à la poursuite du chantier pour l'amélioration durable du bâtiment.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**VALIDE**

L'avenant N°1 du Lot 6 pour l'entreprise Domingues SARL concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial et pour un montant HT de 1 358.12 € soit 1 629.74 € TTC.

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

**17 - Marché construction local artisanal et local commercial - avenant N°1 Lot 9 – Ets EIFFAGE ENERGIE**

**Délibération n° 2020/77**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°1 du Lot 9 pour l'entreprise EIFFAGE ENERGIE concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial pour un montant HT de 1 196.76 €.

Cet avenant correspond à des travaux complémentaires nécessaires à la poursuite du chantier pour l'amélioration durable du bâtiment.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**VALIDE**

L'avenant N°1 du Lot 9 pour l'entreprise EIFFAGE ENERGIE concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial et pour un montant HT de 1 196.76 € soit 1 436.11 € TTC.

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

**18 - annulation délibération 2020/57 – création d'un conseil de sages**

**Délibération n° 2020/78**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur Le Maire explique au conseil que le nom conseil de sages est déposé par la Fédération française des Villes et Conseils des Sages et qu'il convient d'annuler la délibération de création 2020/57 prise le 20 novembre 2020.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**ANNULE**

La délibération 2020/57 portant sur la création d'un conseil de sages et la charte du dit conseil.

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

**19 - Création d'une commission de sages**

**Délibération n° 2020/79**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>12</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur Le Maire, suite à l'annulation de la délibération 2020/57 propose de la création d'une commission de sage.

Madame Aubert indique que la charte de cette commission est en cours de rédaction.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**DECIDE**

La création d'une commission de sages.

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

**20 - Création d'un comité de projets**

**Délibération n° 2020/80**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>11</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>1</b>

Monsieur Le Maire rappelle que l'un des engagements de campagne était de mettre en place une démocratie participative. Monsieur Augu présente le fonctionnement du comité de projets proposé par la commission Citoyenneté. L'objectif étant d'améliorer la communication auprès des habitants et de permettre aux personnes qui se sentiraient concernées par un projet de participer activement à son étude afin de présenter des propositions à la commission concernée.

Une charte est en cours de finalisation et sera présentée ultérieurement.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**DECIDE**

La création d'un comité de projet afin d'accompagner le travail des commissions communales

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

**21 - INDEMNITE 2020 ET 2021 POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES**

**Délibération n° 2020/81**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Le Maire donne lecture des instructions et de la note en date du 7 décembre 2020 émanant de la préfecture à propos de l'indemnité pour le gardiennage de l'église communale pour l'année 2020 et l'année 2021.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et de 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Ces sommes constituent des plafonds.

Plusieurs paroissiens s'occupant de l'ouverture, la fermeture et de l'entretien de l'Eglise, Monsieur Le Maire propose de verser l'indemnité directement au presbytère du chef-lieu de canton.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**DECIDE**

- De définir, au titre de l'année 2020, la somme de 479,86 € d'indemnité de gardiennage des Eglises,
- De définir, au titre de l'année 2021, la somme de 479,86 € d'indemnité de gardiennage des Eglises,

**DIT**

- Que ces sommes seront versées directement au presbytère de Montrichard,
- Que les crédits correspondants seront respectivement inscrits aux budgets 2020 et 2021

\*\*\*\*

**Informations et questions diverses**

- La Masse : Hydrocurage du bras de décharge par le Conseil Départemental et des canalisations du lavoir au bras de décharge par la commune.
- Monsieur Le Maire dresse l'état des principales dépenses depuis le dernier conseil
- Calendrier prévisionnel des prochaines réunions de conseil pour 2021 : 22 janvier, 19 février, 19 mars, 23 avril, 4 juin, 2 juillet
- Annulations des vœux 2021 en raison de la crise sanitaire
- Annulation de la visite de chantier du 19/12 pour les élus en raison des travaux en cours report au 26/12 mais remplacement par une réunion pour l'aménagement du parking
- Note de l'Agence Régionale de Santé concernant la qualité de l'air dans les bâtiments publics et notamment les écoles : commission bâtiment se chargera du dossier – autoévaluation possible
- Budget 2021 : les commissions doivent estimer leurs besoins rapidement. Il faut également soumettre un projet pour la DETR 2021 avant le 31/01/21
- Chats : Madame Lorthios fait le bilan depuis 2019 et indique que pour 2021 il y a déjà plusieurs sites de repérés avec environ 25 chats. Un travail auprès des propriétaires va être engagé
- Commission jeunesse : Monsieur Augu fait le point sur la rencontre avec la communauté de communes qui souhaitait fermer de l'accueil de loisirs pour le mercredi dès janvier alors qu'un sursis avait été négocié jusque fin avril pour réétudier la situation. Un accord a été trouvé pour rester sur la période initiale mais il va falloir que le nombre d'enfants soit stabilisé à 12 par mercredi sinon le centre fermera.
- Commission communication : préparation d'un dépliant sur la prévôté pour le début d'année
- Agence Technique Départementale 41 : composée de 6 personnes budget 292 000 € - donne droit à 4 prestations pour les adhérents
- Communauté de communes : état des lieux des services en place pour la petite enfance et création de lieux d'accueil Enfants/Parents
- Garage Manu 4x4 : Monsieur Le Maire informe que Monsieur Rochefort serait intéressé par un terrain. Contact est pris avec la Communauté de Communes, la commission Affaires Générales se chargera du dossier
- Pigeons : Monsieur Métivier demande si beaucoup de pigeons ont été tirés ? Monsieur Le Maire indique que ça avance mais que les pigeons ont changé de place
- Monsieur Dubreuil demande pourquoi il y a autant de regard sur la descente d'assainissement depuis le Château de La Thomasserie jusqu'à la route de Chaumont où se trouve la canalisation d'assainissement et demande s'il y a un projet de lotissement ? Monsieur Le Maire indique que ces travaux sont sur le domaine privé et que la zone n'est pas constructible, il n'a donc pas d'information sur les regards.

Séance levée à 22h10.

**Le secrétaire  
Benoit BIGOT****Le Maire  
Eric LACROIX**